



**CONSEIL GÉNÉRAL
DE
LUINS**

**Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire
Conseil Général de Luins – 14 octobre 2021**

1. Appel et Statutaire

Le Président ouvre la séance, il est 19h30.

La Secrétaire procède à l'appel. 29 membres sont présents (quorum 17/49).

Le Président procède à l'assermentation de Mme Myriam Dutruy, de MM. Cédric Willi et Guillaume Subri.

Le Président lit l'Ordre du Jour. Pas de modification demandée.

Accepté à l'unanimité.

Le Président demande s'il y a des remarques au sujet du PV d'Installation du Conseil du 22.3.2021.

Pas de modification demandée.

Le PV du 22.3.2021 est accepté à l'unanimité.

Le Président demande s'il y a des remarques au sujet du PV du Conseil du 17.6.2021.

Mme Fl. Ursenbacher tient à apporter une correction au point 1 (Appel et Statutaire), la profession de Mme Ariane Devanthéry est « **conservatrice du patrimoine immatériel et coordinatrice du patrimoine mobilier du canton de Vaud (SERAC)** » à Lausanne. Correction à apporter au point 2 (Préavis 1/2021) : les objets pourront être exposés selon besoin sous la responsabilité du Musée (pas nécessairement exposés en vitrine).

Mme Ch. Peter demande que soit rectifier au point 3, ainsi qu'au point 4 : **La Commission de gestion s'est réunie** (à la place de « Le rapporteur de la Commission de gestion M. S Miaz s'est réunie ... »)

Nous passons au vote : 1 abstention. Le PV est accepté à la majorité.

2. Préavis 04-2021

Autorisation générale concernant l'acquisition et aliénation d'immeubles de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières

Préavis 05-2021

Autorisation générale concernant la constitution de sociétés commerciales, d'associations et fondations et l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et adhésion à de telles entités

Préavis 06-2021

Autorisation générale de plaider pour la Municipalité

Préavis 07-2021

Autorisation générale concernant l'acceptation de legs et de donations affectés de conditions, charges et acceptations de successions.

Préavis 08-2021

Compétence d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles

La rapportrice de la Commission des Finances en la personne de Mme P. Hauser, nous explique que la Commission s'est réunie en présence de M. Olivier Dutruy, syndic, ce dernier leur a rappelé que ces autorisations sont à renouveler à chaque nouvelle législature, en l'occurrence 2021-2026, selon le règlement du Conseil Général. C'est pourquoi la Commission des finances propose aux membres du Conseil Général d'accepter les autorisations telles que présentées par les préavis 04 à 08-2021.

Pas de remarque.

Nous passons au vote. Les préavis 04 à 08 2021 sont acceptés à l'unanimité.

3. Autres préavis :

Préavis 09-2021 - Arrêté d'imposition 2022

Préavis 10-2021 - Plafond d'endettement 2021-2026

M. le Syndic O. Dutruy n'a pas de bonnes nouvelles, car il faut augmenter les impôts d'un point et demi. Les réserves communales ne sont plus suffisantes pour faire en sorte que les comptes communaux soient équilibrés. Il parle de l'augmentation de la péréquation qui a passé de CHF 1'200'000.00 en 2020 à CHF 2'000'000.00. Dans le budget, 2/3 des charges sont fixes malgré une baisse de 25 % (à CHF 1'500'000. --) de la péréquation pour 2022. Nous n'avons plus de marge de manœuvres. Les communes environnantes sont à 63 pts d'impôts en moyenne.

Le rapporteur de la Commission des finances Mme P. Hauser, nous explique que la Commission des Finances reste dubitative quant au budget. La Commune, en cas de dépenses imprévisibles, pourrait aisément envisager de demander un crédit sur la valeur immobilière du patrimoine communal vu le faible endettement de notre commune, soit CHF 700'000.00. C'est pourquoi la Commission des finances recommande au Conseil de ne pas accepter la demande d'augmentation d'impôts de 1,5 pt du préavis municipal 09-2021.

M. Ch. Danz tient à dire que la baisse de la charge péréquative de 25%, équivaut à un montant non négligeable de frs 500'000.00, montant qui donne un peu de marge pour les comptes communaux.

M. O. Dutruy dit que l'on ne peut envisager un crédit pour régler les dépenses courantes communales, ce n'est pas logique.

M. Ch. Danz avance que les chiffres ne sont pas toujours aussi négatifs que prévus dans le budget, ce n'est pas une augmentation de 1,5 pt d'impôts, équivalent à env CHF 65'000.00, qui pourrait réellement aider. On peut aisément attendre une année et voir ce qui se passe d'ici fin 2021. L'endettement communal est de CHF 1'100.- par habitant, c'est-à-dire très bas. Notre patrimoine immobilier s'élève à CHF 1'500'000.00, donc aucun souci pour obtenir un crédit.

M. Ph. Clerc demande si le chiffre de la péréquation de CHF 2'000'000.00 est définitif.

O. Dutruy lui répond que la commune n'a reçu aucun décompte.

M. Clerc demande pourquoi avoir mis CHF 250'000.00 pour les travaux de rénovation de l'auberge en réserve au lieu d'utiliser ce montant à d'autres fins et faire un emprunt pour ladite rénovation ?

Pas de réponse.

Mme Ch. Peter se dit inquiète de voir que les fonds de réserve ne sont pas couverts.

M. J-L Subri dit que les montants affectés au fonds de réserve ne sont pas censés être couverts par le cashflow.

M. Ch. Danz explique qu'il faudrait augmenter les impôts de 12 points pour atteindre ce montant de CHF 500'000.-, équivalent à une baisse de 25% de la péréquation. Le taux d'impôt communal bas peut aussi inciter des gens à venir habiter à Luins.

Mme P. Hauser demande que l'on vote pour ce préavis à bulletins secrets, sa demande est appuyée par une dizaine de conseillers.

Le Président dit que nous allons procéder ainsi :

Votez le chiffre 1 si l'on approuve le préavis municipal, le chiffre 2, si l'on suit les recommandations de la Commission de finance.

Résultat :	Nul	1	pour le préavis municipal	12
	Abstentions	2	pour la Commission de finances	17

Les recommandations de la Commission des finances ne souhaitant pas d'augmentation d'impôts sont acceptées à la majorité avec 17 voix contre 12 pour le préavis municipal.

La rapportrice de la Commission des finances parle du **plafond d'endettement**, qui se montait à CHF 5'100'000.00 lors de la dernière législature. Pour la nouvelle législature, il se monte à CHF 4'500'000.00, quant aux risques pour cautionnement celui-ci se chiffre à CHF 2'550'000.00. Elle propose au conseil d'accepter le préavis no 10-2021 2021-2026, tel que présenté.

Nous passons au vote : 1 abstention, Accepté à la majorité

4. Nomination d'un(e) délégué(e) au sein de la commission de salubrité

Pour l'exécutif M. Olivier Dutruy, syndic, M. Eddy Antonelli, Service Technique Alpha Studio, Mme Anik Pernet, médecin membre déléguée du Conseil. Ils sont tous candidats. Pas d'autre proposition.

Les membres sont acclamés afin de valider leurs élections.

5. Election de la Commission de recours

MM Alain Pernoud, rapporteur, Reynald Peter et Damien Dutruy, membres sont candidats. Pas d'autre proposition.

Ils sont acclamés par l'Assemblée afin de valider leurs élections.

6. Communications de la Municipalité

Mme FI. Ursenbacher demande une minute de silence en mémoire de Mme Eve-Marie Rinolfi décédée récemment.

Elle nous informe que l'organiste en titre de la Paroisse Mme Labarat est décédée. Les organistes engagés en tant que titulaires (en fonction de leurs disponibilités) sont M. Pierre Poret, virtuose et M. Jean-Pierre Hartmann. Ils sont déjà en fonction. Elle nous en reparlera au prochain conseil.

Le Conseil Régional a vu des nouveaux membres élus, soit M. Frédéric Mani, syndic de Dully, Président du Conseil Régional, en remplacement de M. G. Créteigny et M. Stéphane Jaillet, syndic de Tartegnin, responsable de la branche tourisme du Conseil Régional.

M. G. Favre nous parle du rapport établi par un ingénieur conseil, mandaté par la Municipalité, afin d'étudier le dossier de la nouvelle STEP. Ce rapport est à disposition au bureau communal, il encourage chacun à venir en prendre connaissance. Il est très objectif et souligne les points épineux dans le déroulement du processus de choix du site, notamment. Il dit avoir demandé une entrevue avec la Commune de Gland, pour commenter ce rapport. La Commune de Gland campe sur ses positions, persuadée d'avoir agi dans les règles. Il y a une réunion en novembre pour parler de l'avant-projet, et du projet paysagé, de la mobilité et accès au site.

Il informe que les personnes désireuses de participer à l'apéro qui suivra la séance, se fera après vérification du Pass COVID, seulement.

Mme V. Subri commence sa première intervention en tant que municipale en citant A. Einstein : « Avancer pour ne pas perdre l'équilibre ». Elle a participé à des discussions avec le Comité Enjeu concernant le site de l'école de Luins et la fermeture de ses classes.

Elle a assisté en tant que membre du CODIR du SIDERE, responsable RH, avec l'évaluation des employés. 105 prélèvements d'eau seront effectués par année. Les infos seront affichées au pilier public.

M. O. Dutruy répond à l'interpellation de Mme Romig, concernant la vitesse des véhicules qui roulent dans le village de Luins. C'est le DGNR qui a procédé à ces relevés et comptages, du 18 au 24.5.2021, que ce soit sur la route de l'Etraz, en Arzillier, à la montée du village, au chemin des Combes, à la Vyborne, au chemin d'Arzillier et à la route du Vernay, les moyennes calculées respectent les limitations de vitesse en vigueur. Sachant qu'à part sur la route de l'Etraz et à la route du Vernay, ce sont essentiellement des riverains qui empruntent les chemins susmentionnés. Mme Romig remercie la Municipalité, mais regrette que ces comptages aient été effectués pendant le télétravail. Elle demande des panneaux d'avertissement de zone à 30km/h. Selon le DGNR, il semble que les panneaux n'aient pas un effet réellement dissuasif. La pose de ces panneaux coûte l'équivalent d'un point d'impôt, soit env. CHF 42'000.00 et le département refait un comptage au bout de 2 ans. Si ce n'est pas concluant, il faut faire un réaménagement, lui aussi très coûteux. Mme P. Hauser parle aussi de la vitesse des vélos et des trottinettes.

M. O. Dutruy tient à remercier les membres du Conseil pour leur confiance.

7. Propositions individuelles et divers

Le Président demande si les personnes qui ont une adresse électronique sont d'accord pour que le PV et les préavis dès le prochain conseil leur soit envoyé par courriel, mis à part la convocation qui doit être envoyée par lettre. Les personnes qui n'ont pas d'adresse courriel recevront tous les papiers par courrier comme à l'accoutumée.

Nous votons : 1 abstention, 1 avis contraire. Accepté à la majorité.

M. J-L Subri demande une réponse concernant les travaux de réfection du chemin des Combes près du chantier des Caudalies et Berthet (voir demande/réponse PV Conseil du 18 juin 2020). M. G. Favre nous informe que le Bureau Wettstein a participé financièrement à la réfection de la route mais le promoteur des Caudalies ne rentre pas en matière vu que rien n'avait été convenu au départ. Ils ont mis en ordre le caniveau devant leur bâtiment, jusqu'à la maison de Mme Shoba Berthet. Ils estiment ne rien devoir faire d'autre.

M. F. Aepli nous fait part, qu'il a pris connaissance du rapport concernant la future STEP, il incite chacun à aller le lire, il trouve qu'il est concis et pas si pessimiste que M. G. Favre l'a dit auparavant. Il y a plein de points précis, notamment le fait qu'une STEP en rénovation peut malgré tout être fonctionnelle. Les autres sites de l'étude ont été sciemment évincés. Il pense que notre salut pourrait venir du canton. Mme E. Cornaz-Affolter regrette encore une fois qu'un si bel endroit soit saccagé. M. G. Favre dit que la Municipalité suit cette affaire de près, même si nous sommes la seule commune sur 21 à avoir réagi.

Le Président Ch. Bachofen annonce la date **du dernier conseil de l'année : 9.12.2021**
Il espère que nous pourrons aller manger la fondue cette année, affaire à suivre.

Date des prochaines votations : 28.11.2021

Il remercie toutes les personnes présentes et invite celles qui le veulent au verre de l'amitié.

Il clôture la séance, il est 21h25.



Le Président :

Ch. Bachofen

La Secrétaire :

G. Selosse